

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation
Le 14 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le **VINGT-CINQ MARS**

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **23**
. votants : **27**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Notre-Dame-du-Cruet, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Christophe JAL
Monsieur André TOGNET
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Madame Joëlle CARRON
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique LAZZARO

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2024

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 29 janvier 2018 le Conseil communautaire a institué la taxe GEMAPI. Il convient donc, conformément à l'article 1530 *bis* du code général des impôts, d'en fixer le montant pour l'année 2024.

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement, le montant appelé par le SPM pour l'année 2024 s'élève à **336 720 €**.

Monsieur le Président propose donc au conseil de fixer le montant de la taxe GEMAPI à **336 720 €**, pour l'année 2024.

VU l'article 1530 *bis* du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 22 voix pour, 5 abstentions (Mesdames PION, SONZOGNI, Messieurs LE ROUX, ROCHETTE, MONDET) :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe 2024 pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à **336 720 €**.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Dominique LAZZARO



Le Président,
Bernard CHENE
La 4C

Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place de la République - 73100 ST ETIENNE DE CUINES
Tel. : 04 79 56 26 64
Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : http://www.la4c.fr